



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025

Prochain conseil 17 juillet 2025 à 19h

Séance du 1^{er} juillet 2025

Date de la convocation : 24/06/2025

Nombre de membres en exercice : 08

L'an deux mille vingt cinq le premier du mois de juillet à 19 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Christian FAU, Maire.

Présents : Christian FAU, Bruno PETIT, Stéphanie LOYNEL, Josyane MAZON, Didier VABRE, Bruno MONTIGNY

Absent excusé : Eva CAMPAGNOLA et Lorenzo JAUNEAU

Lorenzo JAUNEAU donne pouvoir à Stéphanie LOYNEL, Eva CAMPAGNOLA donne pouvoir à Christian FAU.

Mme Josyane MAZON a été élue secrétaire

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Statut du SAE
 - Tarifs applicables aux commerces ambulants
 - Admission en non-valeur
- Travaux en cours
- Divers

PV Conseil du 10 juin 2025 approuvé.

➤ DELIBERATIONS

- Statuts et périmètre géographique du SAE

Monsieur le Maire présentait un historique sur l'obligation de transfert des compétences « eau et assainissement » des communes vers les intercommunalités au 1^{er} janvier 2026 ; obligation qui incitait les communes voisines à vouloir rejoindre le SAE, les syndicats existants au 1^{er} janvier 2026 gardant la possibilité, probable, d'une certaine indépendance si la loi avait été votée.

L'étude confiée à la société « KPMG » pour l'adhésion des nouvelles communes à notre syndicat, était présentée, commentée et explicitée par Monsieur le Maire et Monsieur le président de notre syndicat.

Monsieur le Maire et Monsieur le président faisaient part de leurs craintes quant au devenir de notre syndicat si cette adhésion ne se faisait pas, et au bien fondé de cette dernière si elle se faisait.

Il est décidé de reporter cette délibération au jeudi 17 juillet à 19h lors d'un conseil dédié à ce vote.

Un comparatif pourra alors être fait sur les arguments apportés par l'ensemble des membres du conseil.

- Tarifs applicables aux commerces ambulants :

Un arrêté sera rédigé pour la mise à disposition d'un emplacement, place Longare, pour le vendeur de pizza.

Il est estimé que la présence des commerces ambulants sur Valaurie rend service à la population du village ; à ce jour, la gratuité faisait loi quant aux emplacements place du Puits et place St Martin.

Il est décidé de continuer ainsi avec cette gratuité.

- Admission en non-valeur – budget principal :

Le Maire présente à l'assemblée la liste des admissions en non-valeur du budget principal pour 2025 pour un montant de 196,97 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'admission en non-valeur du budget principal.

Abstention : / Contre : / Pour : 8

- Admission en non-valeur – Assainissement :

Le Maire présente à l'assemblée la liste des admissions en non-valeur du service assainissement pour 2025.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur du service assainissement concernant les dettes de l'exercice 2021 et les dettes inférieures au seuil de poursuite mais refuse l'admission en non-valeur du service assainissement concernant les créances de 2022 et 2023 d'un administré.

Abstention : / Contre : / Pour : 8

Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

➤ **TRAVAUX (employés)**

- Travaux importants de tontes et de tailles sur le village.
- Réalisation de l'étanchéité de la fontaine place St Martin et finition sur le lavoir.
- Usinage de pièce pour un portail à la ferme communale.
- Peinture de signalisation au sol Montée du Puynet.

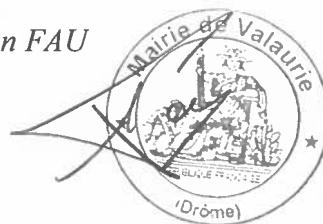
➤ **DIVERS**

- Eglise :
 - 11 juin : signatures des marchés après le retour de la DRAC.
 - 18 juillet à 19h : concert violoncelle et guitare.

Josyane MAZON
Secrétaire de séance



Christian FAU
Maire





Publié le : 04/12/2025 15:47 (Europe/Paris)

Collectivité : Valaurie

https://www.mairie-valaurie.fr/documents_administratifs/46278